



COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE

Communiqué de presse 31/03/2021

Lancement du testing rapide dans huit pharmacies bruxelloises

À Bruxelles, alors que la situation épidémiologique inquiète, la Commission communautaire commune lance un projet-pilote de testing rapide dans huit pharmacies bruxelloises. Explications.

Pour renforcer l'accessibilité au testing, la Commission communautaire commune (Cocom), en partenariat avec [l'Association Pharmaceutique Belge \(APB\)](#), [l'Office des Pharmacies Coopératives de Belgique \(Ophaco\)](#) et [l'Union professionnelle de pharmaciens de Bruxelles \(UPB-AVB\)](#), lance un projet-pilote de testing rapide dans huit pharmacies bruxelloises. Ce projet pilote qui vise à augmenter la capacité de dépistage en la rendant facilement accessible a été initié après approbation et sous la supervision de la cellule Hygiène des Services du Collège réuni de la Cocom. Il permettra également d'analyser le niveau d'adhésion de la population à l'initiative.

Dans le contexte des grandes villes, il n'est pas toujours facile d'atteindre les citoyens via les médecins généralistes ou via les centres de tests pour les encourager au dépistage, soit parce qu'ils n'ont pas de médecin traitant, soit parce qu'ils ne veulent pas se faire tester via les services de dépistage classiques.

Fort heureusement, la **proximité et la relation de confiance entre le pharmacien et le citoyen** permettent de toucher ce public de manière aisée et efficace.

Pour cette raison, il a été décidé de mener un projet-pilote dans **huit pharmacies bruxelloises, à Schaerbeek, Molenbeek et Anderlecht, du 29 mars 2021 au 29 avril 2021**. Les pharmaciens utiliseront des **tests antigéniques rapides** qui donnent un résultat en 15 minutes. Ces tests ne seront effectués que sur les personnes symptomatiques entre 0 et 5 jours. C'est à ce moment que la fiabilité du test, effectué par des pharmaciens formés, est optimale et ne demande pas de confirmation par un test PCR (selon Sciensano).

Dans ces communes, où une grande partie des citoyens n'a pas de médecin traitant, le pharmacien peut apporter une contribution importante pour l'information, la détection et le testing des citoyens qui se présentent en pharmacie avec des problèmes de santé et des symptômes qui pourraient indiquer une infection au coronavirus. Ces patients pourront être testés en pharmacie via ces tests antigéniques rapides, et le pharmacien pourra directement en informer le call center et le médecin généraliste (lorsque la personne en a un) qui assurera ensuite le tracing des contacts, le suivi ultérieur ou les conseils complémentaires.

Les pharmaciens impliqués dans le projet pilote ont réalisé des protocoles qui assurent à la fois le respect des mesures sanitaires en vigueur de la part des citoyens et de l'équipe de l'officine, la réalisation du test de manière optimale, l'orientation du patient ou encore l'encodage des résultats. Après quatre semaines, une évaluation du projet pilote sera menée. **Si les résultats sont concluants, le dispositif de testing rapide pourrait être généralisé aux autres pharmacies bruxelloises afin de permettre à tout un chacun de se faire tester dès l'apparition d'un symptôme du COVID-19.**

Pour faciliter le dépistage, depuis le 21 janvier dernier, [les personnes symptomatiques peuvent également se présenter dans un centre de test bruxellois sans prescription préalable d'un médecin](#) (la prescription pour le test se faisant alors par le médecin du centre de test).

Comme dans le reste de la Belgique, Bruxelles est confrontée à une situation épidémiologique inquiétante. Pour inverser la tendance, nous devons continuer à respecter scrupuleusement les mesures sanitaires, mais aussi veiller à nous mettre en quarantaine et à nous faire dépister dès l'apparition d'un symptôme pouvant être lié au coronavirus : toux, difficultés respiratoires, fièvre, courbatures, fatigue, perte du goût et/ou de l'odorat, nez bouché, mal de gorge, ou encore diarrhée.

Plus d'informations sur le dispositif Covid-19 à Bruxelles sur coronavirus.brussels. Suivez aussi notre actualité sur notre [page Facebook](#).

Contacts Presse :

Cabinet du Ministre Alain Maron : Simon Vandamme - svandamme@gov.brussels – 0479 66 03 23

Services du Collège réuni de la Commission communautaire commune : Fatima Boudjaoui - fboudjaoui@ccc.brussels – 0499 08 54 46